

## Manifeste Grands Carnivores, l'UE oublie l'Agriculture

Le Présidium de la Copa, l'organisation des agriculteurs européens, s'est réuni pour voter le Manifeste de la Commission européenne sur les grands carnivores, de l'ours au loup, mais les organisations agricoles, parmi lesquelles la Coldiretti, des États membres où se posent d'importants problèmes de coexistence entre ces espèces et l'agriculture ont exprimé, dans la majorité, la nécessité d'en revoir les principes. La Copa a donc demandé à la Dg Environnement de la Commission de reformuler le contenu du manifeste sur la base de ce qui ressort de la confrontation. Le document, s'il est opportunément modifié par l'organisme communautaire, sera donc réexaminé par la Copa en Avril, quand elle décidera de l'approuver ou non.

L'Union européenne se fixe comme objectif la protection et la gestion des grands carnivores européens, en considérant qu'un état de conservation satisfaisant de ces espèces ne peut être atteint de manière efficace qu'à travers une forte coopération entre les Pays, une approche de la gestion du niveau de population et un dialogue commun avec les parties prenantes.

C'est précisément pour cette raison que l'an dernier, la Direction Générale de l'Environnement de la Commission Européenne a lancé une nouvelle initiative pour les Grands Carnivores afin d'encourager un dialogue actif avec toutes les parties prenantes et d'examiner les moyens de promouvoir la coexistence entre les hommes et les grands carnivores en Europe. Ce processus est basé sur les résultats des initiatives antérieures, comme par exemple les *Lignes directrices pour la gestion des niveaux de populations des Grands Carnivores* de l'année 2008 ou *l'Initiative pour les Grands Carnivores en Europe*. Il a été aussi pris en compte les expériences positives des *Projets Life* et *l'Initiative Européenne pour une chasse durable* de 2004.

Comme première étape de ce processus, la Dg Environnement a reçu le 25 Janvier 2013 à Bruxelles un séminaire, qui a été suivi par plus de 80 représentants aux intérêts différents (éleveurs de bétail et de rennes, chasseurs, propriétaires terriens, écologistes, biologistes experts de la conservation, groupes de protection des animaux, politiques, administrateurs et journalistes).

La partie principale du séminaire a été consacrée à des petits groupes de discussion dans lesquels les différents représentants ont été appelés à s'exprimer sur les trois questions clés: la vision pour l'avenir des paysages ruraux, les principaux obstacles à la réalisation de cette vision et des propositions pour les surmonter. La méthode de confrontation par « visioning » a été jugée utile pour générer des idées et identifier les principaux intérêts des participants.

Différents documents et études ont été fournis pour contribuer ultérieurement à la discussion. La Dg Environnement travaille actuellement sur plusieurs fronts pour assurer le suivi des résultats du séminaire. Tout d'abord quatre plans d'action pour l'ours, le lynx, le loup et le glouton sont en préparation et prennent en compte les dimensions sociales et économiques de la conservation des grands carnivores et les aspects particuliers de chacune de ces populations. Les ébauches de ces plans sont en phase de discussion.

De plus, quatre initiatives pilotes pour tester différents mécanismes de résolution des conflits concernant différentes populations de grands carnivores seront mises en œuvre. Ces actions pilotes viseront à impliquer les parties prenantes dans la réalisation d'actions déterminées

tournées vers la résolution des conflits réels dans des contextes spécifiques. Enfin, les activités de communication seront intensifiées, elles comprendront une campagne médiatique pour attirer l'attention sur le sort des grands carnivores dans l'Union européenne et pour garantir une présentation adéquate du débat dans la presse nationale et européenne.

La présence de grands carnivores dans les zones rurales est le résultat de certains changements survenus dans ces zones, auxquels les mesures de conservation des administrations locales et la sensibilisation de l'opinion publique par certaines associations ont en partie contribué. La diffusion sur le territoire des grands carnivores est le résultat de programmes de réintroduction, de projets et d'initiatives promus par différents acteurs parmi lesquels les Parcs, qui, en l'absence de participation et d'implication adéquate des populations et des catégories de personnes directement concernées, n'ont pas correctement évalué les impacts sur les activités traditionnelles agro-sylvo-pastorales exercées en milieux montagneux et collinaires.

En effet, en Italie tout au moins, le retour des grands carnivores s'est fait en l'absence d'une politique ciblée de gestion de la présence d'une telle faune sur le territoire ayant pour conséquence naturelle de poser un sérieux problème de coexistence avec les activités agricoles, non seulement avec l'élevage, mais aussi avec l'apiculture et la production fruitière.

L'augmentation de la présence des grands carnivores est à la fois la conséquence, mais aussi la cause des processus d'abandon de l'espace agro-sylvo-pastoral et d'aggravations des difficultés liées à l'exercice des activités traditionnelles obligées de faire face aux tendances défavorables du marché, aux contraintes bureaucratiques et à des politiques agricoles qui ne prennent pas dûment en considération la spécificité de ces domaines. L'impact des grands carnivores entraîne en particulier l'abandon de vastes étendues de pâturages réduisant la biodiversité et provoquant des conséquences négatives sur la protection hydrogéologique et la prévention des incendies de forêt.

La contraction des activités d'élevage extensif et pastoral porte en elle le risque d'extinction de nombreuses populations autochtones d'animaux domestiques à diffusion limitée pour lesquels il est prévu un engagement précis de protection sur la base de l'adhésion de l'Italie et de l'UE à la Convention pour la biodiversité.

Le manifeste proposé par la Commission UE sur la coexistence avec les grands carnivores n'a pas été partagé par la Coldiretti, puisqu'en aucun de ces quatre points il n'est fait mention de la nécessité de trouver des mesures adaptées pour la coexistence en zones rurales entre activité agricole et présence d'espèces soumises à une protection, en particulier concernant le loup, qui en Italie, mais aussi dans d'autres pays, est l'espèce qui est en train de créer les problèmes les plus importants.

À ce sujet, au premier point qui fait référence à la directive Habitat, on observe que si une telle mesure est l'instrument juridique le mieux adapté pour garantir la conservation et la gestion des grands carnivores, d'un autre côté, il n'offre pas actuellement aux agriculteurs les outils nécessaires pour être indemnisés des dommages qu'ils subissent de la présence des grands carnivores.

De surcroît les organisations agricoles européennes demandent depuis un temps à ce que la directive puisse être révisée en laissant plus de flexibilité aux États membres en ce qui concerne les aspects techniques figurant dans les annexes de la directive (relatifs aux espèces soumises à des mesures de conservation / protection / gestion).

Le point 3 du manifeste, dans lequel on propose l'acceptation de la nécessité d'un dialogue constructif entre les parties prenantes, est aussi extrêmement vague et ne mentionne pas les organisations agricoles en tant que parties prioritairement intéressées à la résolution des conflits liés à la présence des grands carnivores et à la nécessité de trouver des mesures appropriées pour la prévention et la compensation des dommages.

En substance, le manifeste se pose comme une énonciation de principes destinés exclusivement à protéger la survie des espèces de grands carnivores sans la moindre allusion à la pression socio-économique que ces animaux créent dans les zones agricoles et à la nécessité de concilier les deux exigences.

On voit encore moins se dessiner comme objectif d'ordre général celui de trouver des solutions de prévention et de dédommagement des dégâts qui soient différentes des interventions envisageables dans le cadre des Plans de Développement Rural .

Le Manifeste ne constitue donc pas un document de départ partageable qui puisse servir de base commune pour amorcer à mi-juin un dialogue constructif entre les parties dans la plateforme que la Dg Environnement entend construire.

Et comme il s'agit d'un document non amendable, c'est une raison de plus pour devoir exprimer un avis défavorable à son ensemble.

Le Manifeste aurait dû au contraire prévoir : la nécessité de trouver des mesures plus incisives pour la prévention et l'atténuation des attaques, une indemnisation plus adéquate pour tous les dommages directs et indirects subis, l'implication, dans toutes les phases d'élaboration et de conduite des opérations pour la gestion de l'impact des prédateurs, également de représentants et de techniciens représentatifs des catégories concernées, pour corriger une situation actuelle où la gestion de la question est confiée uniquement aux acteurs concernés par la protection des prédateurs ; la programmation scientifique de l'importance des populations dans les territoires.

La Coldiretti suit avec une extrême attention la thématique qui rentre dans la plus grande problématique des dommages causés par la faune sauvage en ce qui concerne les difficultés des exploitations agricoles qui, par manque d'outils de prévention et d'indemnisation adaptés entraînant des pertes de revenus, ne sont pas admissibles.

La défense de la conservation des espèces ne doit pas entrer en conflit avec les activités agricoles, non seulement pour des raisons d'ordre économique mais aussi parce que l'abandon de ces activités provoquerait des effets négatifs sur l'environnement et, donc, tous les facteurs qui peuvent mettre en crise les exploitations agricoles doivent être réglés de manière adéquate afin d'assurer le développement des zones rurales et la préservation des habitats.

---

<http://www.ambienteterritorio.coldiretti.it/tematiche/Caccia-Fauna-Selvatica/Pagine/Manifestograndicarnivori,1%27Uedimentical%27agricoltura.aspx>